

DÉCRET

171.013

arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2017-2022 (DComThém)

du 28 mars 2017

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Bureau du Grand Conseil

décrète

Art. 1 Liste des commissions thématiques

¹ En sus des commissions déjà constituées par la loi (commission en charge des affaires extérieures, commission des grâces, commission des pétitions et commission de la santé publique), les commissions thématiques suivantes sont instituées pour la législature 2017 - 2022 :

- Commission thématique des affaires juridiques ;
- Commission thématique de la politique familiale ;
- Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité ;
- Commission thématique des institutions et des droits politiques ;
- Commission thématique des systèmes d'information.

Art. 2 Effectif des commissions thématiques

¹ La Commission thématique des grâces est composée de onze membres.

² La Commission thématique des pétitions est composée de onze membres.

³ Les groupes politiques doivent être représentés dans la Commission thématique des institutions et des droits politiques.

⁴ Les autres commissions thématiques mentionnées à l'article 1 comptent chacune quinze membres.

Art. 3 Entrée en vigueur et exécution

¹ Le présent décret entre en vigueur le 1er juillet 2017.

² Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et le mettra en vigueur, par voie d'arrêté, conformément à l'alinéa 1 ci-dessus.